



**EDK | CDIP | CDPE | CDEP |**

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione  
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

# RÉVISION DES BASES LÉGALES RELATIVES AUX ÉCOLES DE CULTURE GÉNÉRALE

Résultats de la procédure d'audition (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2017) concernant la révision totale du règlement de reconnaissance et l'actualisation du plan d'études cadre

**15 août 2018**

253.1-1.9.3 CA/mh/ACB

**Generalsekretariat | Secrétariat général**

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, [www.edk.ch](http://www.edk.ch), [edk@edk.ch](mailto:edk@edk.ch)

**IDES** Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, [ides@edk.ch](mailto:ides@edk.ch)

## Sommaire

<b>1 Synthèse des résultats</b>	<b>3</b>
<b>2 Contexte</b>	<b>4</b>
<b>3 Procédure d'audition</b>	<b>4</b>
<b>4 Résultats de la procédure d'audition</b>	<b>5</b>
4.1 Règlement de reconnaissance: réponses aux questions posées	5
4.2 Plan d'études cadre: réponses aux questions posées	9
4.3 Prises de position sur d'autres sujets	12
<b>5 Annexe</b>	<b>14</b>
5.1 Liste des réponses reçues	14

## 1 Synthèse des résultats

Le 12 mai 2017, le Comité a mis en audition une version totalement révisée du *règlement du 12 juin 2003 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale* ainsi qu'une version actualisée du *plan d'études cadre du 9 septembre 2004 pour les écoles de culture générale*. Les textes mis en audition avaient été préparés par un groupe de travail placé sous la direction du Secrétariat général de la CDIP et dont les membres étaient issus des cantons, des écoles de culture générale et des associations professionnelles de l'enseignement. Pour l'actualisation du plan d'études cadre, il a en outre été fait appel à la collaboration d'un grand nombre d'enseignantes et enseignants de toutes les régions linguistiques.

La procédure d'audition s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2017. 24 cantons y ont répondu (tous les cantons sauf OW et AI, qui n'ont pas d'écoles de culture générale), de même que toutes les institutions et tous les organismes invités. Avec les quelques prises de position supplémentaires reçues, le Secrétariat général a recueilli au total 40 réponses.

**Règlement de reconnaissance:** dans l'ensemble, les modifications apportées au règlement de reconnaissance rencontrent majoritairement l'adhésion. S'agissant tout d'abord des propositions concernant les domaines professionnels, tant l'appellation alternative *santé / sciences expérimentales* ajoutée au domaine *santé* que la nouvelle appellation *travail social* adoptée pour le domaine *social* sont majoritairement bien accueillies. La majorité des réponses est par ailleurs favorable à la proposition d'agréer également dans le corps enseignant des écoles de culture générale les titulaires d'un diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité professionnelle, en plus des enseignantes et enseignants du gymnase. L'intégration dans le règlement des dispositions qui régissent déjà les certificats bilingues est également acceptée sans discussion, de même que l'indication, nouvelle, des proportions revenant respectivement à l'enseignement des éléments de formation générale (au moins 50 %) et de formation professionnelle (au moins 20 %). Le texte mis en audition ne contenait pas de proposition quant à une modification du nom des écoles de culture générale, mais la question a été soulevée à plusieurs reprises (parfois en faveur d'un maintien de l'appellation actuelle, parfois en faveur d'un changement d'appellation).

**Plan d'études cadre:** les grandes lignes de l'actualisation du plan d'études cadre sont bien accueillies dans la majorité des réponses. C'est le cas notamment de l'approche par compétences, des diverses précisions apportées ou des niveaux de compétences définis pour les langues. Le maintien de la liste des disciplines et sa répartition en cinq domaines d'études sont également acceptés. Par contre, la structure du plan d'études cadre est nettement critiquée (trop grandes différences dans la présentation des disciplines, variations dans le degré de précision ou trop peu de similitude dans la formulation des exemples de domaines d'apprentissage). Un grand nombre de réponses proposent des modifications du contenu, parfois très détaillées, concernant le plus souvent les mathématiques, les sciences expérimentales et la géographie.

Au terme de la procédure d'audition, un groupe d'experts issus de la didactique des disciplines a donc été mis sur pied pour retravailler le plan d'études cadre et l'harmoniser en se basant sur l'ensemble des réponses reçues. La version harmonisée a été soumise encore une fois, en procédure consultative interne, à la Conférence des directrices et directeurs d'écoles de culture générale (CECG) et à la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES), qui s'étaient abondamment exprimées sur le plan d'études cadre lors de l'audition. Toutes deux ont donné un feedback positif sur la version remaniée. Du côté des cantons, le nouveau texte a été évalué par la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), qui a elle aussi donné son aval.

## 2 Contexte

L'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2004 du *règlement du 12 juin 2003 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale* signifie pour les cantons la fin des écoles de degré diplôme et la mise en place d'écoles de culture générale délivrant des certificats d'école de culture générale dans différentes options de différents domaines professionnels et des certificats de maturité spécialisée dans différentes options de domaines professionnels définis. L'Ecole de culture générale s'est bien implantée 23 cantons dispensant une formation d'école de culture générale. En 2017, 216 certificats option santé, socio-éducatif, communication et information, pédagogique (socio-pédagogique) et arts (arts visuels, musique, théâtre), ainsi que 202 certificats de maturité spécialisée orientation santé, travail social, arts visuels, pédagogie ainsi que communication et information délivrés par des écoles de culture générale sont reconnus au plan suisse.

Les certificats d'école de culture générale donnent accès aux écoles supérieures; les certificats de maturité spécialisée aux domaines correspondant des hautes écoles spécialisées.

Au fil de son travail, la Commission de la CDIP pour la reconnaissance des certificats délivrés par les ECG a observé un certain nombre de pratiques auxquelles le règlement de 2003, voire le plan d'études cadre pour les écoles de culture générale de 2004, ne permettent plus d'apporter des réponses satisfaisantes. Une mise à jour des textes de référence – règlement et plan d'études cadre – s'avère nécessaire: il s'agit d'une part d'analyser le bien-fondé de créer une *maturité spécialisée orientation sport*, mais aussi de considérer les évolutions nécessaires pour que les cantons soient en mesure de répondre à leurs besoins en adéquation avec le cadre légal suisse.

Mandaté par le Comité de la CDIP du 23 janvier 2014, un groupe de travail ad hoc, présidé par le Secrétariat général et réunissant des représentants des cantons, de la Conférence suisse des directrices et directeurs des écoles de culture générale (CECG) et de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES), conduit de 2014 à 2016 la réflexion sur la révision du règlement et du plan d'études cadre des écoles de culture générale.

Au terme du travail mandaté, et sur décision du Comité de la CDIP du 12 mai 2017, la nouvelle version du règlement sur la reconnaissance des certificats délivrés par les ECG qui intègre dorénavant les *directives du 22 janvier 2004 pour l'application du règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale*, et le nouveau plan d'études cadre pour les écoles de culture générale sont soumis à une large consultation de juin à septembre 2017.

## 3 Procédure d'audition

Le 11 mai 2017, le Comité de la CDIP a décidé d'ouvrir une procédure d'audition sur la révision totale du *règlement du 12 juin 2003 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale* ainsi que sur l'actualisation du *plan d'études cadre du 22 janvier 2004*. La procédure a duré du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018.

Les deux projets de texte ont été mis en audition ensemble, la liste des questions étant toutefois articulée en deux sections:

### 1. Règlement de reconnaissance

#### 1.1 Approuvez-vous les domaines professionnels proposés?

1.1.1 Faut-il autoriser le domaine *santé / sciences expérimentales* en tant que variante du domaine professionnel santé?

- 1.1.2 Faut-il rebaptiser *travail social* le domaine professionnel portant actuellement l'appellation *social*?
  - 1.2 Faut-il autoriser les titulaires d'un diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité professionnelle à exercer également leur profession dans les ECG?
  - 1.3 Faut-il intégrer au règlement de reconnaissance les dispositions relatives aux certificats bilingues d'école de culture générale et de maturité spécialisée?
  - 1.4 Les proportions respectives (pourcentages) choisies pour les domaines d'études sont-elles pertinentes?
2. Plan d'études cadre
- 2.1 Approuvez-vous l'approche par compétences adoptée pour le plan d'études cadre?
  - 2.2 Approuvez-vous la nouvelle répartition en cinq domaines d'études?
  - 2.3 Faut-il maintenir la liste des disciplines?
  - 2.4 Le plan d'études cadre est-il formulé avec le degré de précision adéquat?
  - 2.5 Considérez-vous les domaines d'apprentissage mentionnés à titre d'exemple comme pertinents?
  - 2.6 Les niveaux de compétences définis pour les langues sont-ils adéquats?

La procédure d'audition s'adressait aux Départements cantonaux de l'instruction publique (via les secrétariats généraux), à la Conférence suisse des directrices et directeurs d'écoles de culture générale (CECG), au *Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz* (LCH), au Syndicat des enseignants romands (SER), à la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES), à swissuniversities et à la Conférence suisse des écoles supérieures (C-ES). Elle a en outre suscité l'intérêt d'autres institutions et fédérations professionnelles, qui ont pris position spontanément.

## 4 Résultats de la procédure d'audition

Im Rahmen der Anhörung, die das Generalsekretariat EDK durchgeführt hat, sind 40 Stellungnahmen eingegangen. Mit zwei Ausnahmen haben alle Kantone geantwortet, ebenso wie alle eingeladenen Institutionen. Auf eine Stellungnahme verzichtet haben die Kantone Appenzell Innerrhoden und Obwalden, die keine Fachmittelschulen führen, sowie das Fürstentum Liechtenstein. Außerdem wurden neun weitere, spontane Stellungnahmen abgegeben. Die Liste der eingegangenen Stellungnahmen (vgl. Anhang) führt die in diesem Kapitel verwendeten Abkürzungen auf.

Während die meisten vorgeschlagenen Änderungen am Anerkennungsreglement von der überwiegenden Mehrheit der Anhörungsteilnehmer befürwortet werden, hat sich am Rahmenlehrplan der Bedarf nach einer harmonisierenden Überarbeitung gezeigt, sowohl in bestimmten Fächern als auch was die Kohärenz im Konkretisierungsgrad und in der Darstellung angeht.

### 4.1 Règlement de reconnaissance: réponses aux questions posées

#### 4.1.1 Domaines professionnels

Im revidierten Anerkennungsreglement werden die bisherigen Berufsfelder (Gesundheit, Soziales, Pädagogik, Kommunikation und Information, Gestaltung und Kunst, Musik und Theater) weitgehend übernommen. Nicht mehr aufgeführt ist das Berufsfeld „Angewandte Psychologie“. Das bisherige Berufsfeld „Gesundheit“ erfährt mit „Gesundheit bzw. Gesundheit / Naturwissenschaften“ eine Erweiterung. Das Berufsfeld Soziales wird sprachlich angepasst („Soziale Arbeit“).

Eine Mehrheit der Teilnehmenden befürwortet die vorgeschlagenen Änderungen an den Berufsfeldern; einige haben ausschliesslich auf die Detailfragen zu den Berufsfeldern „Gesundheit bzw. Gesundheit /

Naturwissenschaften“ und „Soziale Arbeit“ geantwortet.

Ausserhalb des Fragenkatalogs votieren drei Kantone (BE, JU, TI) sowie die KFMS und die Lehrerverbände dafür, Sport als Berufsfeld aufzunehmen; explizit dagegen äussern sich zwei Kantone (NW, SZ).

Concernant le domaine professionnel du sport, le canton du Jura rappelle qu'il offre depuis 10 ans une option sport à l'ECG Delémont en collaboration avec les écoles des cantons de Berne et de Neuchâtel. Actuellement 40 élèves suivent cette option. 10% des étudiants de la HEFS Macolin proviennent de cette filière et réussissent leur formation tertiaire. Les cantons du Jura, de Berne et du Tessin, ainsi que les associations professionnelles (LCH, SER, VSG) soutiennent la création d'un nouveau domaine professionnel « sport », alors que les cantons de Nidwald et de Schwyz se prononcent contre une telle perspective.

Le canton de Schwyz refuse aussi la perspective d'une option technique. Les associations (LCH et VSG) sont d'avis que la question doit être examinée.

S'agissant du domaine professionnel artistique, les cantons de Bâle Ville et Bâle campagne estiment que l'actuel domaine musique et théâtre pourrait être élargi à la danse ; pour Zürich un domaine musique et/ou danse serait bienvenu. De son côté, le canton de Lucerne souhaite que le bien-fondé de l'ensemble du domaine artistique (arts visuels et appliqués ainsi que théâtre et musique) soient examinés.

Le domaine de la psychologie appliquée peut être supprimé selon le canton de Zürich. L'école Minerva préconise son maintien.

Question 1.1.1	oui, d'accord	non
Faut-il autoriser le domaine <i>santé / sciences expérimentales</i> en tant que variante du domaine professionnel santé?	AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, SH, SG, SZ, TG, UR, VD, VS, ZG, ZH CECG, C-ES, PHLU, SER, swissuniversities, écoles supérieures	AG, SO, NW

Die Mehrheit der Anhörungsteilnehmer unterstützt die Führung einer Variante „Gesundheit/Naturwissenschaften“.

Le canton de Genève, tout comme le Tessin, propose plutôt la dénomination « santé / sciences du vivant » qui fait directement allusion au domaine correspondant de la HES. Le canton des Grisons estime qu'il faut éviter de mettre en danger le domaine « santé » en vérifiant d'abord les contenus de l'option.

Pour le canton de Soleure, il est préférable de ne pas modifier l'appellation de l'option qui est parallèle à celle utilisée en maturité professionnelle ; pour le canton de Nidwald les sciences naturelles appartiendraient plutôt au domaine technique. L'association des professeurs de l'enseignement secondaire (VSG) souhaite la création d'un nouveau domaine professionnel « sciences naturelles ».

Question 1.1.2	oui, d'accord	non
Faut-il rebaptiser <i>travail social</i> le domaine professionnel portant actuellement l'appellation <i>social</i> ?	AG, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH CECG, C-ES, PHLU, SER, swissuniversities, écoles supérieures	SG: <i>Soziale Arbeit ist zu einschränkend</i> LCH

La mise à jour de la dénomination est approuvée par une très large majorité des instances consultées. Le canton de St Gall et l'association faîtière des enseignantes et enseignants suisses (LCH) préfèrent l'ancienne désignation « social » qui restreint moins la portée de l'option (SG) et garantit l'homogénéité avec le nom d'autres options, telle « santé » (LCH).

#### 4.1.2 Qualifications des enseignantes et enseignants

An den Fachmittelschulen sollten neu, nebst Gymnasiallehrpersonen, auch solche mit Lehrdiplom für die Berufsmaturitätsschulen unterrichten können. Die Mehrheit der Antwortenden unterstützt diesen Vorschlag.

Question 1.2	oui, d'accord	non
Faut-il autoriser les titulaires d'un diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité professionnelle à exercer également leur profession dans les ECG?	AG, AR, BS, FR, GE, GL, GR, LU, NW, SH, SZ, TG, TI, UR, VD, ZG, ZH KFMS, PHLU, vpod, swissuniversities	BL, SG, SO LCH, SER

Zur beruflichen Qualifikation im Rahmen des Lehrdiploms für die Berufsmaturitätsschulen sind kaum Bemerkungen eingegangen, zur fachlichen Qualifikation hingegen schon.

Acht Kantone (BL, BS, GE, JU, NE, VD, VS, TI) halten an einer fachwissenschaftlichen Ausbildung auf Masterstufe fest, die lateinischen Kantone wollen einen universitären Masterabschluss verlangen. Die Forderung nach einem universitären Masterabschluss wird auch von KFMS, LCH, VSG und swissuniversities geäusserst. Pour les cantons de Genève, Neuchâtel, Vaud, du Valais, d'Argovie, du Valais, du Jura et du Tessin et pour la vpod un master d'une HES ne devrait être accepté que pour l'enseignement des disciplines artistiques. Cette position est partagée par swissuniversities.

L'obtention d'un master dans la discipline enseignée obtenu à l'université ou dans une haute école spécialisée suscite de nombreux commentaires. De manière générale, le canton d'Argovie souligne que la réaction des cantons varie en fonction de leur pratique locale et du rattachement des ECG au gymnase, ou de leur proximité avec les écoles professionnelles. Ainsi pour les cantons de Zurich et de Thurgovie, la proposition d'accepter des candidats en possession d'un master académique ou non se justifie du point de vue systémique, mais n'aurait pas d'incidence pour eux étant donné le rattachement des ECG aux gymnases dans leur canton. Justement à cause des liens qu'entretiennent leurs ECG avec leurs gymnases, Bâle campagne et Soleure (qui a vécu plusieurs situations de ce type) estiment quant à eux qu'une différence d'exigences au niveau du titre obtenu dans la discipline pose problème.

Les cantons de Glaris, des Grisons et de Lucerne, tout comme la HEP de Lucerne begrüssen das Lehrdiplom für Berufsmaturität für den Unterricht an Fachmittelschulen (LU, PHLU), font valoir la comparabilité des écoles de culture générale (GR), leur orientation pratique (GL), ainsi que leurs débouchés vers les HES pour justifier une ouverture de l'enseignement en écoles de culture générale aux maîtres de maturité professionnelle. Selon le canton d'Argovie, cette possibilité pourrait ouvrir la question sur l'enseignement en maturité gymnasiale aux diplômes d'enseignement en maturité professionnelle.

#### 4.1.3 Certificats bilingues

Eine grosse Mehrheit der Teilnehmenden spricht sich dafür aus, die bestehenden Bestimmungen zum zweisprachigen Fachmittelschulausweis bzw. zur zweisprachigen Fachmaturität ins Anerkennungsreglement aufzunehmen. Diese sind heute in einem Merkblatt der Anerkennungskommission geregelt.

Question 1.3	oui, ajouter	non, ne pas ajouter
Faut-il intégrer au règlement de reconnaissance les dispositions relatives aux certificats bilingues d'école de culture générale et de maturité spécialisée?	AG, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, NE, LU, NW, SH, SG, SZ, TG, UR, TI, VD, VS, ZG, ZH CECG, LCH, SER, SSPES, swissuniversities, C-ES	SO

Seul le canton de Soleure préconise, pour garantir plus de souplesse, de maintenir la pratique actuelle qui s'appuie sur des règles cantonales et des standards établis par la commission de reconnaissance, à l'instar de la pratique instaurée en maturité gymnasiale.

La CECG souhaiterait voir préciser certains points concernant le type et la durée des séjours linguistiques possibles, la prise en compte des stages, le nombre et le type de disciplines à enseigner en immersion, le pourcentage d'enseignement par immersion ou le niveau de formation à atteindre dans des parcours bilingues. Les cantons d'Argovie et de Schaffhouse plaident eux aussi pour un élargissement des possibilités aux séjours ou échanges linguistiques, en plus de l'enseignement par immersion.

Les Ecoles supérieures estiment important la formation bilingue en particulier dans les domaines de la santé et du social. Pour la CECG, 80 heures au maximum (2 semaines) de stages devraient pouvoir être prises en compte dans le cadre de l'enseignement bilingue. Le canton de Fribourg estime quant à lui que les semaines de pratique professionnelle en maturité spécialisée devraient être comptabilisées de la même manière que les semaines scolaires (30 h et non 42 h).

A propos de l'admission en maturité spécialisée, quatre cantons (GE, JU, NE, VS) proposent qu'en lieu et place du certificat bilingue d'école de culture générale une attestation de maîtrise du niveau B2 dans la langue cible puisse être acceptée.

#### 4.1.4 Proportions respectives des domaines d'études

Eine grosse Mehrheit der Teilnehmenden ist der Meinung, dass die relativen Anteile der Lernbereiche am Unterricht gemäss Art. 7 – mindestens 50 % Allgemeinbildung / mindestens 20 % berufsfeldbezogen – richtig gewählt sind. Diese Regelung wird neu aufgenommen.

Question 1.4	oui, bon choix	non, mauvais choix
Les proportions respectives (pourcentages) choisies pour les domaines d'études sont-elles pertinentes?	AR, BE, BL, BS, FR, GE, JU, NE, LU, NW, SH, SG, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH swissuniversities	AG, GR, SO, CECG, SER, SSPES

Cinq cantons (JU, NE, TI, VD, VS) estiment que les 20 % proposés pour l'enseignement dans le domaine préprofessionnel valorisent les options préprofessionnelles en garantissant aux cantons une marge de manœuvre de 30 % ; pour Thurgovie les 20 % sont un minimum pour garantir la spécificité des ECG ; pour Genève 30 % seraient bienvenus.

Pour la conférence des directrices et directeurs des ECG si la répartition se rapporte à l'ensemble de la formation en trois ans, il conviendrait de modifier à la baisse les pourcentages, étant donné le tronc commun sans option qui prévaut en première année d'ECG. Le canton d'Argovie juge le pourcentage attribué à la formation générale trop faible ; tout comme les associations d'enseignants (SSPES et SER) qui pensent que 70 % de formation générale permettrait une meilleure perméabilité entre les options préprofessionnelles.

Deux cantons (GR et SO) et la CECG préfèreraient la définition d'une fourchette établie entre deux pourcentages (Allgemeinbildung 40-50 % / berufsfeldbezogener Unterricht 20-30 % (CECG) ou 15-25% pour le canton des Grisons) comme c'est le cas dans la formation gymnasiale. Pour les Grisons cette modalité éviterait d'attribuer trop de poids à l'informatique ou au sport ; pour le canton de Soleure, elle garantirait la qualité et la comparabilité intercantonale des écoles de culture générale.

Le canton du Tessin n'estime par ailleurs pas nécessaire de définir les disciplines qui font partie de la culture générale, alors que la CECG aimerait disposer d'une liste des domaines parmi lesquels les disciplines de l'option préprofessionnelle peuvent être choisies.

Enfin, les cantons d'Appenzell Rhodes Extérieures et de Schaffouse jugent les proportions respectives choisies pour les domaines d'études correctes, tout en estimant que les pourcentages ne devraient pas apparaître dans le règlement ailleurs, car l'article 6 (Objectif de la formation) est suffisamment explicite.

## 4.2 Plan d'études cadre: réponses aux questions posées

### 4.2.1 Approche par compétences et degré de précision

Die Antwortenden beurteilen es einstimmig als richtig, dass der neue Rahmenlehrplan auf Kompetenzen ausgerichtet ist. Allerdings kommt auch die Meinung zum Ausdruck, dass die Umsetzung nicht an allen Stellen gleich gut gelungen ist. 15 Kantone (AR, BE, BL, BS, FR, GE, JU, NE, SH, SO, TG, TI, VD, VS, ZG), swissuniversities sowie die Lehrerverbände äussern sich dahingehend, dass eine gründliche, harmonisierende Überarbeitung der Fachlehrpläne nötig sei, insbesondere in Mathematik und in den Naturwissenschaften.

Question 2.1	oui, bonne approche	non, bonne approche
Approuvez-vous l'approche par compétences adoptée pour le plan d'études cadre?	AG, AR, BE, BL, BS, FR, GE, JU, GL, GR, LU, NE, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH CECG, C-ES, LCH, SER, swissuniversities, SSPES	

Eine Ausrichtung des Rahmenlehrplans auf Kompetenzorientierung ist zeitgemäß (GR, JU, NE, SH, TI, VD, VS, CECG, LCH), macht unter der Berücksichtigung der Rahmenlehrpläne der obligatorischen Schule Sinn (AR, BS, GE, GL, LU, NW, SO, SZ, UR, ZG), ist sogar zwingend nötig (BL), entspricht der praxisorientierten Ausrichtung der FMS und wird als wichtiger Entwicklungsschritt sowie als eine wichtige Voraussetzung der Studierfähigkeit der Absolventinnen und Absolventen der Fachmittelschulen beurteilt (BE, VD).

Question 2.2	oui, adéquat	non, pas adéquat
Le plan d'études cadre est-il formulé avec le degré de précision adéquat?	AG, GR, LU, NW, SZ, UR	AR, BE, BL, BS, FR, GE, JU, NE, SH, SO, TG, TI, VD, VS, ZG LCH, SER, SSPES, swissuniversities

Quinze cantons, la CECG, la LCH, le SER, la VSG et swissuniversities jugent le projet de Plan d'études cadre non abouti. Ils le jugent trop hétérogène et estiment son degré de concrétisation trop variable (AR, ZH, GE, FR, BS, SO, LCH, SER, swissuniversities), manquant parfois de précision (FR), contenant des formulations vagues et superficielles (LU), parfois idéologiques (GE), des incohérences (BS, CECG), des différences qualitatives (ZH), voire quelques erreurs dans certaines disciplines (ZH). L'image globale du Plan d'études cadre ne caractérise pas suffisamment les ECG et affaiblit leur profil (LU).

Un travail de réécriture devrait être entrepris (AR, LCH, SSPES), sur la base d'un canevas clair (CECG) et avec l'aide de spécialistes (LCH), voire pour la cohérence globale d'une didacticienne ou d'un didacticien (GE). Il s'agirait de viser une transposition uniforme des compétences (BE, TG, CECG), de leur degré d'approfondissement (SH, CECG, TG) et des liens qu'elles entretiennent (AR), de vérifier la congruence avec les plans d'études de la scolarité obligatoire (LU, ZG).

Le travail est à mener de manière plus approfondie dans certaines disciplines telles les mathématiques (BE, ZH, TG), la géographie (ZG), la physique, la biologie, et la chimie (BE, JU, VD, VS, GE, ZG, TG), l'économie et le droit (ZG, TI) ou l'informatique (LU). Disciplines dont le contenu est jugé parfois incomplet ou au contraire trop ambitieux.

Cinq cantons (BL, GE, JU, VD, VS) estiment qu'une grande partie des précisions devront être apportées au niveau des plans d'études cantonaux. Le PEC laisse une marge de manœuvre appréciable aux cantons et aux écoles (ZH), permet de cibler les compétences plus spécifiques attendues par les HES (NE). La distinction entre branches de la formation générale et disciplines des domaines professionnelles devrait être marquée car les thèmes cités dans le PEC le sont à titre d'exemple, ce qui ne semble pas justifié (AG). Il semble enfin important d'une part que les plans d'études cantonaux distinguent les filières d'école de culture générale des filières gymnasiales, en particulier dans les écoles qui accueillent les deux filières (VD), d'autre part que les enseignants soient impliqués dans le travail cantonal de rédaction (VD, JU, GE). Une approche par compétences exigera aussi des formations appropriées pour les enseignants (FR, LCH).

#### 4.2.2 Domaines d'études

Die Mehrheit der Teilnehmer befürwortet die vorgeschlagene Aufteilung der Fächer in die fünf Lernbereiche: Sprachen / Mathematik, Naturwissenschaften und Informatik / Geistes- und Sozialwissenschaften / Musische Fächer / Sport. Im zweiten Lernbereich wird Informatik neu aufgenommen; der Sport wird neu von den Musischen Fächern getrennt.

Question 2.3	oui, bonne répartition	non, mauvaise répartition
Approuvez-vous la nouvelle répartition en cinq domaines d'études?	AG, BE, FR, GL, GR, JU, LU, NE, NW, SG, TG, UR, VD, VS, ZG, ZH PHLU, LCH, SER, swissuniversities, SSPES	BL, BS, GE, NW, SH, SO, SZ, CECG

Drei Kantone äussern sich grundsätzlich gegen die Schaffung eines Lernbereichs Sport (BS, SO, NW), fünf autres (AR, BL, GE, SH, SZ) haben Vorbehalte gegenüber den Änderungen, welche die neue Aufteilung auf die Liste der obligatorischen Abschlussprüfungen gemäss Art. 18 des Anerkennungsreglements hat.

Les cantons de Berne, du Jura et d'Uri estiment particulièrement bienvenu de dissocier le domaine d'études « sport » de celui des « disciplines artistiques » car une marge de manœuvre cantonale est ainsi assurée pour le développement pédagogique du sport (BE), dont l'importance augmente actuellement (UR). D'autres remarques recueillies relèvent le fait qu'un domaine d'études suppose le regroupement de plusieurs disciplines – ce qui ne serait pas le cas avec le sport (AG, SZ) –, ou que le sport prend de cette manière trop de poids par rapport aux autres domaines d'études (BS, NW, SO).

La création d'un nouveau domaine d'études implique des changements dans la sélection des examens finaux: le sport (ou les disciplines artistiques) pourrait (AR, SH) ou devrait (FR, CECG) ne plus être examiné, ce qui porterait en l'occurrence préjudice à la maturité spécialisée pédagogique (AR, SH). Le canton de St Gall estime que la répartition des domaines d'études ne devrait pas avoir d'incidence sur le choix des examens finaux; les cantons de Genève et de Schwyz qu'un domaine d'études ne se justifie pas sans une option préprofessionnelle dans le domaine du sport.

Quelques propositions suggèrent de changer la dénomination « sport » en « Sport und Gesundheitsförderung » (BE, CECG), en « corps et mouvement » comme dans le plan d'études romand, le PER, (SER) ou encore « mouvement » (swissuniversities).

#### 4.2.3 Disciplines

Die Weiterführung des bestehenden Fächerkanons wird von allen Antwortenden als richtig beurteilt.

Question 2.4	oui, il faut	non, il ne faut pas
Faut-il maintenir la liste des disciplines?	AG, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, VD, VS, ZG CECG, LCH, SER, SSPES, SVIA	

L'introduction de la discipline informatique est saluée par les cantons d'Argovie et de Berne. Pour la SVIA, l'informatique devrait être traitée comme une discipline scientifique et séparée de la bureautique ou des TIC ; pour le canton d'Appenzell Rhodes Extérieurs, de Schaffhouse et pour la CECG l'informatique devrait au contraire inclure la programmation, ainsi que la dimension technologie de l'information et de la communication - TIC.

Vier Kantone (AR, BE, BS, FR) und die KFMS wünschen die Aufnahme eines neuen Fachs „Pädagogik“; zwei Kantone (BS, BL) und die KFMS die der Disziplin „Tanz“. Der Kanton Genf schlägt die Schaffung eines Fachs „Staatskunde“ vor; le canton du Jura celle d'une discipline « architecture ».

Le canton de Glaris relève que les disciplines de l'ECG sont très proches de celles de la formation gymnasiale, ce qui ne favorise pas le profilage des ECG.

Sechs Kantone (JU, NE, TI, VS, GE, VD) weisen darauf hin, dass der Fächerkanon auch deswegen nötig ist, weil die Kriterien für die fachliche Qualifikation der Lehrpersonen daran geknüpft sind. Eine Liste der in den FMS unterrichteten Fächer wäre in diesem Sinne nützlich, auch aber um die Kohärenz auf schweizerischer Ebene zu gewährleisten (TI).

#### 4.2.4 Domaines d'apprentissage

Für jedes Fach gibt der Rahmenlehrplan unter dem Titel „Lerngebiete“ an, welche Inhalte bzw. Themen behandelt werden können oder sollen. An der Idee, mögliche Beispiele für Unterrichtsinhalte zu nennen, wird kaum Kritik geübt, hingegen wird moniert, dass der Status (verbindlich? abschliessend? beispielhaft?) der „Lerngebiete“ nicht überall gleich gehandhabt wird. Zudem werden die Beispiele in einigen Fächern als nicht angemessen beurteilt.

Question 2.5	oui, ils sont pertinents	non, pas pertinents
Considérez-vous les domaines d'apprentissage mentionnés à titre d'exemple comme pertinents?	AR, BE, BL, BS, FR, GR, LU, NW, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, ZG, LCH, SER, SSPES, swissuniversities	AG, GE, JU, NE, SG, SH, VS DMK: <i>keine nennen</i>

Einige Anhörungsteilnehmende begrüssen sehr deutlich die Offenheit der Lerngebiete (BS, GR, SO, TG, LCH, SER). Diese werden weiter als gewinnbringend (LU), für schulspezifische Anpassungen geeignet (BS) und sowohl für die Ausgestaltung der kantonalen Lehrpläne als auch für die praktische Arbeit der Lehrpersonen sehr sinnvoll (GR, SZ) beurteilt. Cependant la plupart souligne le manque de clarté de leur statut (BE, BL, GE, LCH, VSG) et recommande de les définir de la même manière dans toutes les disci-

plines (AG, AR, BE, BS, FR, GE, LU, SZ, LCH, VSG). Les domaines d'apprentissage sont estimés parfois irréalistes (SG) ou incomplets (SG, TG), peu systématiques (BS), ou encore confusionnels (GE, NE, SO). La CECG souhaite qu'ils soient définis pour les disciplines des domaines professionnels ; certains cantons préconisent de les préciser au niveau des plans d'études cantonaux (GE, JU, VD, NE). Seul le canton de Schaffhouse les estime trop détaillés et propose de les supprimer. Le canton de Fribourg regrette qu'ils ne soient pas plus contraignants pour favoriser la comparabilité des plans d'étude cantonaux.

#### 4.2.5. Niveaux de compétences pour les langues

L'ensemble des instances consultées, tous les cantons à l'exception de Thurgovie, la CECG, les associations d'enseignants (LCH, VSG, SER) approuvent les niveaux de maîtrise linguistique formulés dans le plan d'études cadre : le B1 pour les différentes langues étudiées au niveau du certificat de l'école de culture générale, et le B2 proposé pour les certificats de maturité spécialisée pédagogie ainsi que communication et information.

Dass im Rahmenlehrplan neu die zu erreichenden Kompetenzniveaus nach GER festgeschrieben werden, entspricht auch der EDK-Sprachenstrategie für die Sekundarstufe II vom 24. Oktober 2013.

Question 2.6	oui, ils sont adéquats	non, pas adéquats
Les niveaux de compétences définis pour les langues sont-ils adéquats?	AG, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GR, JU, LU, NE, NW, SG, SH, SO, SZ, TI, UR, VD, VS, ZG, LCH, SSPES, SER	TG

Seul le canton de Thurgovie souhaite toutefois des niveaux plus exigeants (B1+ pour la 2<sup>ème</sup> langue nationale et B2 pour l'anglais). La CECG souhaite de son côté que le niveau B2 soit la référence pour la langue d'immersion du certificat d'école de culture générale bilingue. Les cantons de Vaud et du Valais ainsi que la CECG estiment que le niveau de maîtrise attendu en anglais en maturité spécialisée pédagogie ne devrait pas être indiqué par souci de cohérence avec la directive correspondante qui n'impose pas l'étude de cette langue.

Tout en acceptant les propositions du plan d'études cadre, qui répondent aux attentes des HES (GE, JU, NE, VD, VS), il est relevé que la réalité des établissements et des écoles amène à penser que ces niveaux sont exigeants (BS, GR, NE, VD, VS).

Le fait d'envisager des niveaux de maîtrise pour les maturités spécialisées autres que pédagogie et communication & information est apprécié très différemment : certains pensent qu'il faut les exiger et non seulement les viser (AR, SH) ; d'autres relèvent que les maturités spécialisées santé, travail social ou arts et design ne comportent généralement pas d'enseignement des langues (BE, FR, SO).

#### 4.3 Prises de position sur d'autres sujets

Verschiedene Anhörungsteilnehmer haben auch zu Themen ausserhalb des Fragenkatalogs Stellung genommen. Diese Stellungnahmen betrafen in erster Linie die Bezeichnung der Fachmittelschulen sowie Aussagen zum Profil der Fachmittelschulen.

Die Bezeichnung der Fachmittelschulen ist im Vorfeld der Anhörung in den zuständigen Gremien bereits ausführlich diskutiert worden. Im Endeffekt war darauf verzichtet worden, mit einem veränderten Vorschlag in die Anhörung zu gehen, weil keine überzeugende Lösung gefunden werden konnte. Diese Frage betrifft in erster Linie die französischsprachige und italienischsprachige Bezeichnung der Schulen und der von ihr vergebenen Abschlüsse. Dagegen weist die deutschsprachige Bezeichnung keine Probleme auf. Das bestätigt sich auch mehrheitlich in der Anhörung. Falls Hinweise kommen, dann betreffen sie die Beibehaltung der heutigen deutschsprachigen Bezeichnungen resp. Vorschläge für die Veränderung der franzö-

sischsprachigen Bezeichnungen.

Einige Kantone oder Institutionen haben zu bestimmten Abschnitten oder Fächern des Rahmenlehrplans sehr detaillierte Stellungnahmen abgegeben, auf die der Bericht nur oberflächlich eingeht, die aber trotzdem in die Überarbeitung einfließen.

Weitere Stellungnahmen (5 Kantone, 2 Verbände) betreffen die Mission und das Profil der FMS.

## 5 Annexe

### 5.1 Liste des réponses reçues

#### 5.1.1 Cantons

- Argovie (AG)
- Appenzell Rhodes-Extérieures (AR)
- Berne (BE)
- Bâle-Campagne (BL)
- Bâle-Ville (BS)
- Fribourg (FR)
- Genève (GE)
- Glaris (GL)
- Grisons (GR)
- Jura (JU)
- Lucerne (LU)
- Neuchâtel (NE)
- Nidwald (NW)
- St-Gall (SG)
- Schaffhouse (SH)
- Schwyz (SZ)
- Soleure (SO)
- Thurgovie (TG)
- Tessin (TI)
- Uri (UR)
- Valais (VS)
- Vaud (VD)
- Zoug (ZG)
- Zürich (ZH)

Les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et d'Obwald ainsi que la principauté du Liechtenstein n'ont pas pris position.

#### 5.1.2 Institutions invitées dans le cadre de la procédure d'audition

- Conférence suisse des directrices et directeurs d'écoles de culture générale (CECG)
- Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz (LCH)
- Syndicat des enseignants romands (SER)
- Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES)
- swissuniversities
- Conférence suisse des écoles supérieures (C-ES)

#### 5.1.3 Autres (spontanées)

- Deutschschweizerische Mathematikkommission (DMK)
- Dozentinnen und Dozenten Mathematik der Pädagogischen Hochschule Zürich: Albertini Claudia, Huber Martin [ehem.], Rohrbach Christian [ehem.], Schelldorfer René (PHZH)
- éducation21 – Bildung für Nachhaltige Entwicklung (Education21)

- Fachmittelschulen des Kantons Zürich (FMS-ZH)
- Fachschaft Mathematik der Kantonsschule Zürich Nord (KZN)
- Minerva Zürich (Minerva)
- Pädagogische Hochschule Luzern (PHLU)
- Pädagogische Hochschule Zürich (PHZ)
- Schweizerischer Verein für Informatik in der Ausbildung (SVIA)
- Schweizerischer Verband des Personals öffentlicher Dienste (vpod)